22me Année. — N 4686 BUREAUX : RUE NEUVE, 17 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES BUREAUX: RUE NEUVE, 17 Lundi 4 Mars 1878

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, le 3 MARS 1878

La manifestation prémiditée depuis longtemps en l'honneur de Voltaire parait devoir avorter piteusement. Notons d'abord qu'il n'est plus question de célébrer le centenaire de Jean-Jacques Rousseau, mort comme Voltaire en 1778 ; on a renoncé à se servir du nom du citoyen genevois. Ne nous occupons donc que de Voltaire.

La chose marche péniblement : le comité du centenaire a décidé l'impression et la publication d'un volume de 1000 pages, vendu à bas prix, et contenant des morceaux choisis extraits de l'œuvre voltairienne, le *Selectæ* de l'avenir. Mais la publication de cet ouvrage a paru insuffisante ; on eût voulu quelque chose de grand ; car les libres-penseurs ont aussi, la plume, c'est leur tour à présent, de vouloir faire grand. Ne jugeant pas devoir s'adresser au gouvernement, les organisateurs du centenaire ont cherché de tous côtés quelque aide pour leur entreprise, ils se sont tournés du côté de la société des gens de lettres, qui forme une sorte de république des lettres. Ils viennent d'être repoussés avec pertes, et leur proposition a reçu l'affront des félicitations ironiques que contient une lettre du Comité de la société.

Les organisateurs du centenaire sont bien empêchés : leur projet n'a pas d'écho en France. Voltaire a été beaucoup de choses comme homme : il a été le poète de la cour de Louis XV ; il a été chambellan du roi de Prusse, son collaborateur ; comme il écrivait, il a fait quelques bonnes choses et beaucoup plus de mauvaises, quelques-unes même que l'on peut flétrir comme de mauvaises actions.

Du reste, nous n'entreprendrons pas une critique d'ensemble ni de détails. Voltaire, on sait ce que ce mot veut dire, et voltairien est synonyme de sceptique, sceptique en religion et en patriotisme. Le voltairianisme, c'est la négation de la foi, c'est la négation des vertus qui font l'honneur des citoyens et la force des nations.

Nous ne sommes pas fâchés d'avoir à constater l'indifférence du public à l'égard de cette manifestation à l'aide, de laquelle certains hommes, qui auraient été les ennemis de Voltaire vivant, espèrent se mettre en relief. Il est ainsi dans tous les temps des hommes qui étant peu de chose par eux-mêmes, essaient de provoquer quelque bruit en faveur de leur nom en l'accollant au nom de quelque personnage fameux. C'est un mode de réclame fort usité de notre temps. Le voltairianisme, les grands principes de 89, les problèmes démocratiques et sociaux sont autant de procédés à l'aide desquels on espère captiver l'attention publique. Les faiseurs politiques ont succédé aux faiseurs financiers, ou plutôt les premiers se sont greffés sur les seconds. Ils échouent quelquefois ; les uns arrivent honteusement devant la justice, les autres sont bafoués devant le tribunal de l'opinion publique on s'agitent en vain sans parvenir à émouvoir le sentiment de la nation; c'est à notre avis à cette dernière catégorie qu'appartiendront les organisateurs du centenaire de Voltaire, et ce sera justice.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 2 mars 1878

Présidence de M. Jules Grevy.

La séance est ouverte à 2 heures 15.

La Chambre met à l'ordre du jour de jeudi le projet de loi relatif à la réforme postale.

M. Milhaud donne lecture du rapport sur le projet de loi relatif au colportage.

Le rapporteur conclut à l'enquête du projet tel qu'il a été voté par le Sénat et demande l'urgence qui est déclarée.

La Chambre adopte ensuite le projet.

Elle adopte également un projet concernant les droits d'entrées sur les tabacs importés pour le compte des particuliers et un projet de loi portant exemption de l'impôt de 5 0/0 du prix de transport du prix de transport du droit de statistique pour les marchandises expédiées en petite vitesse par les chemins de fer à destination de l'Exposition universelle.

Un projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires et extraordinaires à plusieurs ministères est adopté, ainsi qu'un projet relatif à une convention concernant l'échange des mandats de poste entre la France et l'Allemagne.

M. Duchasseint dépose le rapport sur l'élection de M. Baragnon à Uzès.

Le rapport conclut à l'invalidation.

Il est procédé au 2e tour de scrutin sur les conclusions du rapport concernant l'élection de M. Billiotti à Orange.

Répondant à une question de M. Paul de Cassagnac, concernant le conseil municipal d'Avignon (Gers), M. de Marcère, ministre de l'intérieur, déclare que le gouvernement actuel assurera la liberté à tout le monde.

Le ministre ajoute que le ministere est responsable de l'ensemble de sa conduite, mais qu'on ne peut pas examiner chaque décision ministérielle en détail.

M. de Marcère s'attache à démontrer que la légalité est intacte.

Il dit en outre que le véritable parti conservateur n'est plus avec M. de Cassagnac et a compris qu'il fallait en finir avec des querelles périlleuses et vaines.

Le ministre ajoute que le parti conservateur a confiance dans le gouvernement, qu'on n'a pas vu depuis longtemps un gouvernement aussi fort, et que les destinées de la République sont désormais assurées.

M. Paul de Cassagnac déclare que, n'ayant aucun moyen d'agir sur le gouvernement, il doit se borner à protester.

L'élection de M. Billiotti est invalidée par 243 voix contre 112 sur 355 votants.

M. Robert Mitchell demande la mise à l'ordre du jour de jeudi de la proposition relative à la nomination des maires par les conseils municipaux dans les chefs-lieux de canton.

La proposition de M. Robert Mitchell, combattue par le ministère de l'intérieur, n'est pas adoptée.

La Chambre discute l'élection de M. Barcilon, à Carpentras.

M. Barcilon défend son élection.

La suite de la discussion est reuvoyée à lundi.

La séance est levée à 6 h. 25.

Mœurs parlementaires sous la République

La Chambre des députés a donné, hier, un spectacle bien fait pour la déconsidérer aux yeux de tous ceux qui ont conservé quelque notion des convenances qui régnaient, à une autre époque, dans les Assemblées représentatives.

Les injures les plus violentes, les épithètes les plus accentuées ont été échangées pendant la séance. On aurait pu se croire dans un club de la Butte-aux-Cailles ou de Ménilmontant, partout enfin, excepté dans une Chambre qui a la prétention de représenter la majorité des Français.

Citons quelques exemples :

M. Paul de Cassagnac. — Si les candidats de la droite ont observé cette mesure et cette réserve, ce n'est pas qu'il y eût dans leur pensée un sentiment quelconque de crainte vis-à-vis de vous. Ils pouvaient ne pas redouter l'invalidation, mais ils avaient le devoir.

Un membre à gauche : Ils avaient peur !

A droite : Peur de quoi et de qui ?

M. de Paul de Cassagnac. — Je viens d'entendre dire qu'ils avaient peur. Quel est celui de mes collègues qui a prononcé cette calomnie et ce mensonge ? Applaudissements à droite).

A droite : Qu'il se lève !

M. Paul de Cassagnac. — Je demande quel est celui de mes collègues qui a proféré cette calomnie et ce mensonge contre nos amis frappés par vous ?

M. Joret des Closières et autres membres à droite. — Il ne se lèvera pas !

M. le président, à l'orateur. — N'interpellez pas vos collègues !

M. Paul de Cassagnac. — Monsieur le président, je n'ai pas le droit d'interpeller ceux qui se taisent ! Les autres m'appartiennent.

M. Tiersot. — J'ai dit et je le maintiens : Ils ont eu peur de se représenter devant leurs électeurs !

M. le président. — Veuillez ne pas interrompre !

M. Paul de Cassagnac. — Mon cher collègue, j'admets votre explication; je l'admets comme on admet une excuse, et je continue. (Rumeurs diverses.

Dans une autre occasion, la majorité s'étant écriée que M. Paul de Cassagnac l'insultait, l'orateur a répondu en ces termes :

Voulez-vous me permettre de vous dire que je ne vous insulte pas ? S'il m'arrivait de vous insulter, je ne ferais que rendre, d'ailleurs, ce que vous nous faites tous les jours. (Approbation sur divers bancs à droite.)

Mais cela ne nous empêche pas, quand vos orateurs sont à la tribune, de les écouter, et, permettez-moi de vous le dire — c'est le dernier mot que j'ajouterai à ce sujet-là — permettez-moi de vous dire qu'une Chambre qui compte trois cents membres de majorité qui n'est pas en état d'écouter un membre de la minorité sur une question si grave que celle-ci, sur une question qui est posée entre nous et vous, cette Chambre ne fait pas seulement montre de manque de générosité, mais qu'elle pourrait être taxée de lâcheté. — (Vives protestations à gauche et au centre. — Applaudissements sur quelques bancs à droite.)

M. Paul de Cassagnac, accusé par la gauche d'avoir été un des chefs du 16 Mai, s'en est défendu et a ajouté que, s'il avait dirigé les affaires du 16 mai, il serait allé jusqu'à un coup d'Etat :

M. Paul de Cassagnac. — Il faut être à la hauteur des résolutions qu'on affiche et des programmes que l'on applique contre les murs.

L'honorable M. Girault disait l'autre jour, et je lui réponds sans aigreur (Rires à droite, — je n'en ai pas contre lui, — l'honorable M. Girault disait que j'ai été ajourné parce que j'étais un des chefs du 16 mai. C'est la seule calomnie que je relève dans son discours; non, je n'ai été pour rien dans le 16 mai! Le peu que j'y ai fait, je l'indiquerai tout à l'heure, en faisant la part de chacun; et pour nous autres, impérialistes, le 16 mai, quand on l'essaye, ne s'appelle pas le 16 mai, vous savez bien qu'il porte un autre nom et qu'il s'appelle brumaire ou décembre. (Oh! oh! à gauche).

M. Marion. — C'est l'apologie du crime !

M. Paul de Cassagnac. — Il n'y a pas de crime contre vous, il n'y a qu'un devoir.

Et quand vous avez vu, pendant la période du 16 mai, un comité s'installer, comité de consultation, gouvernement dans le gouvernement, le comité de M. Hérold, que vous connaissez... Si nous avions fait partie du 16 mai, nous autres, nous aurions dissous ce comité, et rappelé au respect de la loi qu'il prétendait enseigner.

Et lorsque M. Gambetta est venu dire que le Maréchal était placé dans cette situation abominable, de se soumettre ou de se démettre, c'est par deux gendarmes que nous aurions répondu à M. Gambetta.

J'ai donc raison de vous dire que nous ne sommes pour rien dans le 16 mai. (Rires ironiques à gauche.) Nous n'y sommes pour rien, et vous avez raison d'en témoigner quelque gaieté, car à moi, personnellement, j'y avais été pour quelque chose, vous ne seriez pas là !

Cet échange de menaces et de protestations a donné lieu, comme il était naturel, à un échange d'injures :

M. Paul de Cassagnac — Messieurs, vous pouvez me reprocher beaucoup de choses, mais vous ne me reprocherez pas un manque de franchise, vous ne me reprocherez pas une défense de sincérité...

M. Thomson. — Nous ne vous reprochons que d'être grotesque !

M. Paul de Cassagnac. — Vous me reprochez d'être grotesque ?

M. Thomson. — Parfaitement !

Paul de Cassagnac. — Voulez-vous me permettre de vous dire, monsieur, que reprocher à un collègue d'être grotesque, c'est lui adresser une impertinence que je châtie en vous traitant d'insolent ? (Oh ! oh ! — Vive agitation.)

M. Thomson. — Il n'y a ici d'insolent que vous !

M. Paul de Cassagnac. — Je continue..

Un membre à droite : Attendez que le président ait rappelé à l'ordre celui qui vous a insulté !

M. le Président. — Bien certainement, je rappelle à l'ordre le député qui s'est adressé à l'orateur, et l'orateur qui lui a répondu en des termes dont ils n'auraient pas dû se servir Ce sont là des scènes qui ne doivent pas se passer ici.

« *Ce sont là des scènes qui ne doivent pas se passer ici.* »

On ne saurait mieux dire; mais il faut convenir aussi que ces scènes se produisent spontanément, en quelque sorte, dans une chambre démocratique. La République, c'est la guerre légalement organisée entre les partis. Les violences de langage sont l'expression naturelle d'une telle situation politique. Ce qui s'est passé hier n'a rien d'exceptionnel. On en avait vu des exemples dans les assemblées républicaines à des époques antérieures ; on en verra bien d'autres plus tard.

Le père Secchi

La compagnie de Jésus vient de perdre l'un de ses membres les plus distingués, et la science l'un des plus grands astronomes dans la personne du P. Secchi, emporté par un squirre à l'estomac, le 29 janvier 1878. Son nom avait été rendu populaire en France, en 1867, durant l'Exposition universelle. Des milliers de visiteurs se sont arrêtés devant cet ingénieux appareil, le météorographe, où l'on voyait s'inscrire d'une manière continue les variations de la pression barométrique, de la température, de l'état hygrométrique de l'air, la vitesse et la direction du vent. Ceux qu'intéressaient les observations météorologiques n'avaient qu'à se trouver à onze heures auprès du météorographe, ils y trouvaient le savant directeur de l'observatoire du collége romain prêt à leur donner toutes les explications désirables, avec cette modestie et cette obligeance qui lui ont gagné tous les cœurs. Aussi l'approbation universelle a-t-elle sanctionné le jugement du jury qui lui décernait la grande médaille d'or. L'empereur lui-même voulut s'associer à ce suffrage en élevant le père Secchi au grade d'officier de la Légion-d'honneur.

Ange Secchi est né à Reggio, le 29 juin 1818, et est entré dans la Compagnie de Jésus le 3 novembre 1833.

Le P. Secchi était devenu particulièrement habile à manier un instrument fort délicat, le spectroscope, et à interpréter les indications souvent obscures qu'il fournit. C'est grâce à cette habileté qu'il a pu pénétrer les secrets les plus mystérieux de la constitution intime du Soleil et des Etoiles.

Le fruit de ces études a été vulgarisé dans deux monographies, l'une écrite en français, *le Soleil*, l'autre en langue italienne, *les Etoiles*. Le second ouvrage vient de paraître; c'est en quelque sorte le testament scientifique de l'illustre astronome. *Le Soleil* est à sa seconde édition, publiée en 1876-77 par Gauthier-Villars, en deux forts volumes in-8°, avec un luxe typographique digne à la fois du sujet et de l'auteur.

Le P. Secchi, tout en travaillant avec ardeur aux progrès de l'astronomie physique, suivait avec intérêt le développement des autres sciences. La thermodynamie avait particulièrement fixé son attention, ainsi que l'atteste son ouvrage sur l'*Unitédes forces physiques*, dont la seconde édition a été publiée en français en 1869.

Les nombreuses publications du R. P. Secchi, par le seul titre des sujets divers auxquels elles se rapportent, sont une preuve de la vaste érudition et de la surprenante activité intellectuelle de leur auteur.

Le P. Secchi fut initié aux secrets les plus ardus de l'Analyse supérieure et de la Mécanique céleste, par le P. Caraffa, dont les traités de Calcul infinitésimal, de Mécanique rationnelle et d'Astronomie mathématique (écrits en latin) témoignent encore de l'étendue et de la solidité de l'enseignement du Collége romain. On ne sera pas surpris si, sur des fondements aussi solides, le brillant génie du P. Secchi a élevé un édifice immortel. Ce n'est pourtant pas dans les sciences mathématiques qu'il s'est illustré. Son goût le portait plus particulièrement aux sciences d'observation. Les Mémoires publiés par l'Observatoire du Collége romain depuis 1850 jusqu'à ces dernières années, attestent l'activité du savant astronome. Ils expliquent l'empressement avec lequel les principales sociétés savantes de l'Europe l'ont reçu parmi leurs membres. Dès 1856, il faisait partie de l'Académie pontificale des *Nuovi lincei*, de la Société italienne des sciences, des Académies de Turin, de Bologne et de Naples, de la Société royale de Londres, de la Société royale astronomique, etc. Enfin, quelques années après, l'Académie des sciences de France se l'adjoignit comme membre correspondant.

Nous empruntons à la *Bretagne* les détails suivants sur la mort de S. Em. le cardinal Brossais Saint-Marc :

Les forces de Son Eminence allaient diminuant chaque jour. Une toux opiniâtre fatiguait beaucoup l'auguste malade, et, dans les derniers jours, les docteurs qui ont prodigué leurs soins à Mgr Godefroy de Saint-Marc craignaient une suffocation subite et contre laquelle toutes les ressources de l'art étaient impuissantes, à cause de l'état de faiblesse extrême.

Hier, mardi, vers 4 heures, Son Eminence, sentant sans doute que sa fin était proche, a appelé Mgr de Forges et lui a dit :

— Mon fils, vous m'avez donné les derniers sacrements, je veux vous laisser un souvenir de cette cérémonie.

Puis, s'adressant à un de ses domestiques :

— Qu'on aille chercher ce que je destine à Mgr de Forges.

Le domestique alla chercher une boîte que Son Eminence le cardinal avait fait venir de Paris et qui renfermait une étoile.

L'archevêque mourant la prit dans ses mains et la remit à son fidèle et dévoué auxiliaire.

Celui-ci, se prosternant à genoux et le front appuyé sur le lit de l'auguste malade, lui demanda une nouvelle bénédiction.

Le vénéré cardinal leva sa main amaigrie et la posa sur la tête de Mgr de Forges.

C'était là son suprême et dernier adieu. Vers cinq heures, rien n'annonçant dans l'état du malade une crise prochaine, il fut conseillé à MM. les ecclésiastiques habitant l'archevêché de se retirer dans leurs appartements, jusqu'au moment où les docteurs reviendraient.

Il était environ 7 heures, S. E. le cardinal, sentant sans doute que l'heure redoutable allait bientôt sonner, appela à lui le si excellent et si parfait serviteur dont le dévouement à toute épreuve a été véritablement admirable pour son maître, il l'appela à lui et lui dit :

— Apporte le grand christ d'ivoire qui est dans mon cabinet de travail (tous ceux qui ont été à l'archevêché connaissent cet admirable christ) et place-le devant moi.

S. E. le cardinal se fit également apporter un plus petit christ d'ivoire que sa mère mourante avait tenu dans ses mains.

Puis, immédiatement après, il dit encore à son fidèle serviteur :

— Va prendre mon anneau cardinalice et mon anneau épiscopal, avec lesquels tu me feras inhumer.

Ces anneaux ayant été apportés, Son Eminence le cardinal désigna à son serviteur les doigts auxquels ils devaient être placés.

Cette recommandation devait être la dernière.

Son Eminence qui, pendant tout le cours de maladie, avait toujours conservé la plus complète connaissance et la plus entière lucidité de son esprit, dit elle-même :

— Mon ami, je vais mourir...

Plus rien de la terre ne devait préoccuper l'auguste malade dont l'âme tendait déjà à s'envoler vers les demeures éternelles.

Les yeux fixés sur les divers objets qu'il avait fait apporter, sur son christ d'ivoire, sur le christ que sa mère avait étreint de ses mains mourantes, il rendit doucement son âme à Dieu, sans un effort, sans que rien vienne trahir l'angoisse de la douleur et les luttes suprêmes du corps contre la mort.

Quand le serviteur éploré et comme foudroyé par les dernières paroles de son maître, qui lui annonçait d'une voix tranquille et sûre qu'il allait mourir, se précipita hors l'appartement pour appeler les prêtres de l'archevêché, la mort achevait déjà son œuvre avec une foudroyante rapidité.

Le confesseur de Son Eminence, ac-

Feuilleton du *Journal de Roubaix* du 4 Mars 1878.

— 28 —

LA

CIRCASSIENNE

PAR Louis ENAULT

XXXII

(*Suite.*)

Un sanglot, qui parut déchirer la poitrine d'Anché, prouva au pére et au mari que la princesse avait frappé juste, et que, grâce à elle, les querelles assoupies pouvaient recommencer à chaque instant. Il en éprouva un mouvement d'humeur qu'il n'essaya pas de dissimuler. Il fronça le sourcil d'une facon trop significative pour que Stella ne comprit point qu'elle était peut-être allé un peu loin, et que le fier Circassien lui pardonnerait malaisément d'avoir raison contre lui. Il y a des gens qui se résignent malaisément à paraitre dans leur tort. Les yeux du chef et ceux de la princesse se rencontrèrent. On eût dit ce choc de deux glaives d'acier, d'où jaillit l'éclair. Il y avait de la haine, de la colère et de la menace dans le regard de l'homme, une résolution calme et en même temps un audacieux défi dans celui de la femme. C'étaient chez tous deux des âmes de même race, également fières et superbes. Mais l'une d'elles représentait la morale la plus haute et la plus pure, et personnifiait le dévouement aux idées nobles et généreuses ; l'autre ne visait qu'à la satifaction de ses instincts égoïstes. Mais chacune d'elles reconnaissait dans l'autre un ennemi digne de la combattre.

Quelle différence, toutefois, dans la position respective des adversaires ! Yacoub était chez lui, dans sa maison, entouré des siens ; il avait la force ; il avait le droit, tel, du moins, que l'avaient constitué les mœurs et les usages de son pays—La princesse, au contraire, se trouvait au milieu d'étrangers, au milieu d'ennemis, ne vivant, en quelque sorte, que par la grâce et la protection précaire de celui qu'elle osait braver ainsi, et qui pouvait la perdre rien qu'en l'abandonnant. Mais le ciel l'avait doué d'une force morale que rien ne pouvait ébranler, et qui lui permettait, quand elle entrevoyait un noble but, de marcher à lui sans se laisser arrêter par rien ni détourner par personne.

XXXIII

Ces petites scènes, et ces discussions diverses, d'abord entre les époux, puis entre le chef de famille et la princesse avaient rempli la plus grande partie de cette nuit douloureuse. — Déjà l'on commençait à ressentir les premières aigreurs du froid matinal, toujours si vif dans les montagnes. Yacoub et Anché, habitués à leur rude climat, en supporlaient assez bien les atteintes ; mais Stella, nerveuse et plus délicate, frisonna sous les âpres caresses de cette crise qui tombait du haut des sommets Une petite toux sèche l'avertit qu'on ce moment le grand air ne valait rien pour elle. On reprit donc le chemin du conak, chacun livré à ses propres pensées, et songeant guère à les communiquer à ses compagnons. On se souhaita sur le seuil un bonsoir assez froid, puis on regagna ses apartements, où personne ne dormit beaucoup. Le deuil entrait dans la maison par la porte qui avait vu sortir l'aimable créature dont la présence fesait son orgueil et sa joie.

Stella avait dit vrai. Rahel partie, elle ne pouvait plus rester au Conak, rempli pour elle d'un cruel ennui, contre lequel rien ne la défendait.

Avec cette chère absente, le monde lui manquait, et il n'y avait rien pour elle dans la vie. Non sans doute, la douleur qui avait suivi la mort de son mari n'était n'était pas moins grande ; mais cette douleur s'était éclairée par la réflexion, elle s'était épurée dans l'exercice des hautes vertus, et dans la constante pratique du bien. Tout en gardant l'essence même de son immortelle tendresse, elle s'était dépouillée de ce qu'elle avait eu tout d'abord de passion trop humaine et presque idolâtre.

Il y a parfois, même dans nos plus légitimes affections, quelque chose d'excessif, dont il est bon de les débarrasser, pour qu'elles soient dignes de l'immortalité à laquelle ont le droit de prétendre les nobles sentiments. Cela seul doit finir qui ne méritait pas de commencer.

Elle comprenait maintenant qu'il n'y avait qu'une façon d'aimer celui qui n'était plus d'un amour qui fût digne d'elle et de lui : elle se disait qu'au lieu de le prendre pour objet d'un culte païen, elle devait bien plutôt faire le bien en son nom. Son corps périssable deviendrait — quoi qu'elle fît ! — la proie du néant ; mais la meilleure part de lui-même, son âme immortelle et sereine, la suivrait partout — elle n'était point, comme les mânes antiques, attachée à son tombeau, ni emprisonnée en tel ou tel lieu ; où que ce fût qu'elle allât, cette âme si chèrement aimée serait également aimée serait également réjouie de sa pensée, de son souvenir et de sa prière. — Aussi, après avoir versé ses dernières larmes sur le marbre funèbre, et cueilli un rameau vert au cyprès qui l'ombrageait, emportant dans son cœur la double pensée de son amie absente et de son mari mort, elle quitta le Caucase, n'ayant plus d'autre désir que de retrouver et de sauver Rahel, mais ne sachant point encore par quels moyens elle y pourrait parvenir ; confiante en Dieu, se croyant conduite et guidée par lui, ne se permettant pas de lui demander où la conduiraient ses errantes destinées, mais certaine qu'elle serait toujours sous ses yeux, dans ses fuites et ses exils à travers ce vaste monde.

XXXIV

Au moment où elle vit son père la quitter pour rentrer dans la cour du conak, où entendit Abdallah donner cet ordre de départ qui l'éloignait des siens pour jamais, Rahel éprouva une telle émotion que l'on peut dire qu'elle ne sentit pas même sa douleur. Elle était comme celui qui vient de recevoir quelque horrible choc, et qui se trouve encore trop étourdi par le coup pour se rendre compte de son mal.

La cérémonie, si touchante et si imposante en même temps, du baptême que la princesse venait de lui conférer dans le silence et l'ombre de la nuit, les paroles éloquentes qu'elle lui avait adressées, tout cela avait jeté la pauvre enfant dans une sorte d'exaltation qui ne lui laissait point la perception très-nette de ses sensations. Elle ne savait plus trop où elle en était maintenant : elle se trouvait livrée à une espèce de crise nerveuse qui lui enlevait jusqu'à la conscience de ses maux. Il y a des cas où il semble que la souffrance nous accorde des délais et nous donne du temps. Elle est si certaine de nous retrouver quand elle le voudra. Nous ne pouvons pas fuir à jamais le malheur, ce créancier terrible, — seulement il ne nous dit pas toujours à quelle heure il veut être payé.

Tant qu'elle marcha à travers les sites bien connus, familiers à son enfance, où, toute petite, elle était venue si souvent avec les siens, la fille d'Yacoub demeura dans le même état, tout à fait passif, sorte d'hébêtement auquel une fatigue extrême ajoutait parfois une somnolence bienfaisante. — Mais quand elle arriva au bout des sentiers parcourus par elle tant de fois, quand elle vit que la petite troupe dépassait le *Puits du Prophète*, où elle devait revoir sa mère...

— C'est ici, dit-elle, avec une vivacité enfantine, et en secouant la torpeur qui l'avait paralysée jusque-là, c est ici que ma mère est venue m'attendre, pour me donner un dernier baiser... Arrêtez ! je veux la voir !

— Ta mère n'est pas là ; on t'a trompée, et nous n'avons pas de temps à perdre pour satisfaire tes caprices ! dit Abdallah, du ton sec et bref du commandement. Nous ferons une halte demain au grand jour ; mais, en attendant, il faut marcher.

C'était la première fois que Rahel, élevée dans l'amour des siens, avec une véritable tendresse, et gâtée comme l'est presque toujours par ses parents une fille aimable et charmante, entendait un ordre si formel sortir d'une bouche étrangère pour s'adresser à elle. Ce n'était point de ce ton-là qu'on lui parlait d'ordinaire. Elle comprit qu'elle entrait dans une condition d'existence toute nouvelle, contre laquelle elle ne pouvait rien, et, baissant la tête, elle continua de marcher silencieusement.

(*à suivre.*)